

CONVENTION DE PARTENARIAT CULTUREL

ENTRE :

La Ville de Rouen,

Représentée par son Maire, Valérie FOURNEYRON, dûment habilité par une délibération du Conseil Municipal en date du 27 novembre 2009,

Ci-dessous dénommé « le partenaire»

D'une part,

ET

L'association Normandie Impressionniste, Association Loi de 1901, représentée par Monsieur Pierre BERGE, Président, dûment habilité par délibération de l'Assemblée Générale en date du 24/04/2009,

Ci-après dénommée « l'Association »

D'autre part,

PREAMBULE :

L'association a pour objet de concevoir, d'organiser et de coordonner un ensemble d'évènements artistiques et culturels à vocation nationale et internationale dédié à l'Impressionnisme et de promouvoir toutes manifestations à cette occasion en tous lieux du territoire de Basse et Haute Normandie.

L'Association organise un festival sur le thème de l'impressionnisme de juin à septembre 2010.

A cette occasion, plusieurs manifestations seront programmées dans différents lieux du territoire de Basse et Haute Normandie.

Dans ce cadre, le Conseil scientifique a décidé de retenir la proposition de la Ville de Rouen de proposer au sein de l'Ecole Régionale des Beaux-Arts (ERBA), du Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) et du Musée de la Céramique)une série de manifestations culturelles déclinant chacun dans leur domaine le thème de l'impressionnisme.

CECI ETANT EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIVIT :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet d'une part, de définir les relations entre le partenaire et l'Association en vue de l'organisation, par le partenaire de différentes actions culturelles à l'ERBA, au CRR et au musée de la Céramique dans le cadre du festival sur l'impressionnisme qui se déroulera sur le territoire normand de juin à septembre 2010 et, d'autre part, de définir les modalités de versement de la participation financière de l'Association.

ARTICLE 2 : DESCRIPTION DE L'EVENEMENT

– ERBA :

De juin à octobre 2010 exposition « Weather Reports » dans les grandes galeries de l'école.

« L'impression, soleil levant » de Monet est l'emblème d'une quête extravagante : rentre-t-on accompagné par le ciel, le temps lui-même? C'est un effort héroïque qu'il faut fournir pour déterminer la forme qui le ramènera « à la vie ». A la différence des artistes de la fin du XIXème siècle, Spencer Finch et Martin Oppel prennent en compte le caractère impossible de cette tâche et se mesurent au monde dans ce qu'il a d'immatériel en une lutte visiblement inéquitable. Plus que l'impression elle-même, c'est d'un processus, d'un rapport qu'il s'agit (le terme « report » signifiant à la fois « bulletin « météorologique » et « explosion ») : rapporter, emmener avec soi littéralement le ciel et quand c'est impossible (le plus souvent) s'appuyer sur un point pour reconstruire une vision du monde plus large encore... Un report, donc, entre la trivialité d'un instant et la lutte presque émouvante pour le reconstituer.

– CRR

Le conservatoire de Rouen proposera 3 concerts en lien avec l'impressionnisme :

– le 26 mai en ouverture du festival « Jentends des voix » :

Un concert sur le thème du voyage et la frontière indicible entre la vie et la mort et le passage de l'ombre à la lumière autour des extraits du Stabat Mater de Pergolèse et de Didon et Enée de Purcell en partenariat avec le Poème Harmonique.

La musique, langage par essence ambivalent, se prête à de multiples interprétations et tisse de mystérieuses correspondances avec le mouvement impressionniste. Né d'une *Impression, soleil, levant*, l'impressionnisme marque l'aboutissement des recherches sur la lumière, laissant pressentir des jeux phénoménaux de clair-obscur. Cette présence crépusculaire, où s'exprime le caractère essentiel du funèbre, se retrouve dans les compositions musicales de l'époque. Porté par l'élan romantique mais aussi baroque, la musique « impressionniste » se résout dans le mystère de l'inexprimable et du je-ne-sais-quoi. La comparaison avec deux œuvres majeures du répertoire baroque, Stabat Mater de Pergolèse et Didon et Enée de Purcell, prend ici tout son sens.

- le 28 mai au Trianon Transatlantique : l'atelier chanson du Conservatoire de Rouen présentera un spectacle sur le thème du passage du « Je au jeu et inversement » associant un répertoire de création de chansons françaises sur la thématique du passage de l'enfance à l'âge adulte et des questionnements que cela génère. Ces créations seront travaillées en amont avec un professionnel en résidence : Pierre Gueyrard

- le 4 juin à Rouen dans le cadre du festival « J'entends des Voix » : un spectacle autour

de la chanson française et plus particulièrement de Boris Vian appelé « Impressions en chansons ». L'influence de l'impressionnisme pictural se prolonge également au travers de la chanson avec la naissance des cafés-concerts ou « beuglants ». Le lien entre humeur et humour, la frontière entre vérité et mensonge, exagération et parcimonie reste d'actualité. Boris Vian artiste du mot et du son a su avec humour et humeur, dessiner un univers drôle si l'on accepte d'alléger le non dit. L'impressionnisme par la non définition des forme ou un « floutage » de celles-ci ressemblent par l'image aux mots en musique de Vian qui dans une chose en dit 100 autres.

– Le Musée de la Céramique

La Céramique Impressionniste – du 4 juin au 26 septembre.

Rassemblant une centaine de pièces, l'exposition pose la question de l'impressionnisme en céramique. Dirigé par le graveur Félix Bracquemond, l'atelier parisien d'Auteuil, laboratoire expérimental de la manufacture Haviland de Limoges, produit, de 1872 à 1881, des faïences décorées à la barbotine par des peintres issus des cercles impressionnistes. A l'aide d'argile liquide colorée appliquée au pinceau, les peintres de céramiques transcrivent comme sur une toile, dans une touche divisée en empâtements colorés, le moment fugitif et les effets de lumière des paysages.

ARTICLE 3: ENGAGEMENTS DU PARTENAIRE

Article 3.1 :

Le partenaire s'engage à mettre en œuvre l'ensemble des moyens municipaux nécessaires en vue de contribuer, à travers cette exposition, aux objectifs de rayonnement culturel poursuivis par l'Association dans le cadre de l'organisation du festival évoqué en préambule.

Il s'engage ainsi notamment à :

- Mettre en œuvre l'ensemble des moyens nécessaires au bon déroulement des ces manifestations,
- Assurer le dispositif de communication : production de documents, inauguration,
- Assurer l'animation culturelle (ateliers, conférences, outils d'aide à la visite, ...)

Le budget prévisionnel des 3 manifestations organisées par le Partenaire s'élève à 100 000.€.

Ce budget s'entend hors dépenses de structure (temps consacré au projet par le personnel permanent du musée et autres frais de fonctionnement courant financé sur le budget propre de chacun des établissements culturels).

Article 3.2 :

Le partenaire s'engage à souscrire une assurance responsabilité civile concernant toutes les activités couvrant dommages corporels, matériels et immatériels liés aux 3 manifestations.

Il s'engage en outre à se charger de l'ensemble des garanties d'assurance (RC et matériel)

requis concernant ses éventuels déplacements découlant des obligations de cette convention.

Article3.3 :

Le partenaire s'engage à apposer le logo Normandie Impressionniste, conformément à la charte graphique téléchargeable sur le site officiel de l'Association, sur les supports de communication concernant les événements décrits à l'article 2 de la présente convention.

ARTICLE 4 : ENGAGEMENTS DE L'ASSOCIATION

L'Association s'engage à verser une participation financière au Partenaire d'un montant de 100 000 €, et à inscrire les 3 manifestations dans son action de promotion du festival.

ARTICLE 5 : CONDITIONS FINANCIERES ET MODALITES DE PAIEMENT

L'Association s'engage à rembourser à l'euro les frais consentis par le partenaire dans le cadre de son intervention, dans la limite du montant indiqué à l'article 4.

Le remboursement interviendra en 2010 dans les conditions suivantes :

- sur la base d'un versement trimestriel, soit au plus tard les 15 avril, 15 juillet, 15 octobre, 15 décembre.

Les versements interviendront sur production à l'Association par le Partenaire d'un état de dépenses récapitulatif sur la période considérée, en forme de certificat administratif dûment signé par le représentant du Partenaire habilité à cet effet.

Cet état devra récapituler les montants par grands postes de dépenses. Le Partenaire s'engage à communiquer à l'Association, sur simple demande l'ensemble des pièces justificatives des dépenses engagées.

Les versements seront opérés par l'Association au compte de Monsieur le Trésorier Municipal de la Ville de Rouen.

BANQUE DE FRANCE			
RC PARIS B 572104891			
Relevé d'identité bancaire			
TITULAIRE	TRESORERIE ROUEN MUNICIPALE		
DOMICILIATION	BDF ROUEN		
Identification nationale (RIB)			
CODE BANQUE	CODE GUICHET	N° COMPTE	CLE RIB
30001	00707	0000V050018	83
Identification internationale (RIB)			
IBAN	FR 55 3000 1007 0700 00V0 5001 883		
Identification Swift de la BDF (BIC)	BDFEFRPPXXX		

ARTICLE 6 : DUREE DE LA CONVENTION :

La présente convention prend effet à compter de sa signature par les deux parties.

Elle prendra fin le 31 décembre 2010.

ARTICLE 7 : MODALITES DE MODIFICATION/ RESILIATION DE LA CONVENTION.

1) Modification

Pendant la durée de la présente convention, cette dernière pourra faire l'objet de modifications par voie d'avenants.

2) Résiliation

En cas de non-respect, par l'une ou l'autre des parties, des engagements réciproques souscrits dans le cadre de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit, par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

ARTICLE 7 : REGLEMENT DES DIFFERENDS:

En cas de litige, chaque partie s'engage à réaliser une tentative de règlement à l'amiable. A défaut d'accord amiable, le litige sera réglé par les tribunaux compétents.

Fait en 2 exemplaires

A Rouen, le

Pour l'Association,

Pour le partenaire,